Université Grenoble Alpes

Direction générale déléguée Formation

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 9 juillet 2020

D04_090720

L'an deux mil vingt, le neuf juillet à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil Académique.

Point à l'ordre du jour : Approbation de la mise en place de la 3e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, à compter de 2020/2021

Présidente de séance : Caroline BERTONECHE

Membres présents : Florence CHARBONNIER, Virgile CHASSAGNON, Nicolas DOUAY, Pascale HOFFMANN, Véronique MOLINARI, Zineb SIMEU-ABAZI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Karine HERTZLER, Souad HOUAMA, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Richard MONVOISIN, Gregor DAVID, Yasmine TOUHAMI, Alexis FAYOLLE, Emmy MARC, Loona MOURENAS, Olivier OCCELLO, Elise PAUCOD, Raphaël PUYGRENIER, Marie FERNANDEZ.

Membres représentés : Sophie LAMBERT-LACROIX (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Nicolas TERZI (procuration à Véronique MOLINARI), Jennifer BUYCK (procuration à Virginie ZAMPA), Fanny COULOMB (procuration à Jean BRETON), Catherine BOLZE (procuration à Laurence VIANES), Hugo PREVOST (procuration à Emmy MARC), Gwenaël DELAVAL (procuration à Souad HOUAMA).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil Académique.

La mise en place de la 3e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé à compter de 2020/2021 est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	28
Membres représentés	7
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la mise en place de la 3e année du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé à compter de 2020/2021.

Fait à St Martin d'Hères, le 10 juillet 2020

Le Directeur général des services

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services
Joris BENELLE

Joris BENELLE

Publié le : 15/09/2020

Transmis au Rectorat le : 15/09/2020

ANNEXES DE L'EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS N°D04_090720

x CREATION ☐ MODIFICATION

Année universitaire concernée: 2020/2021
Date de la demande : 05/05/2020

Composante : IUT2
Département (le cas échéant) : DEPARTEMENT CARRIERES SOCIALES
chef de département Sophie Louargant

Responsable pédagogique : Karent Toquet
Référent administratif et fonction : Magali GALLARDO, gestionnaire de scolarité

Domaine de la formation (ALL – DEG – SHS – STS) : SHS

Type de Diplôme : Diplôme d'Etat

Intitulé du Diplôme : Educateur spécialisé

Année concernée : 3ème année (semestre 5 et 6)

Date de validation en Conseil de composante : 04/05/2020
(Préalable obligatoire si passage en CFVU)

Éléments de contexte de la demande :

Objectifs de la formation (pour une création) **Ou s'il s'agit d'une demande de modification, en indiquer les raisons.** ***Dans le cas de modification(s), toutes les parties suivantes ne devront être remplies que si elles sont impactées par le changement.***	Le diplôme d'Educateur spécialisé (DEES) forme des professionnels capables de développer chez une personne handicapée ou inadaptée, sa capacité à se prendre en charge. En institution ou en milieu ouvert, l'éducateur(rice) spécialisé(e) accomplit un travail d'accompagnement autour d'activités ancrées dans le quotidien. Il favorise ainsi l'intégration sociale des personnes en leur donnant des points de repère (vie en collectivité, règles d'hygiène et d'alimentation) et en leur apprenant à s'ouvrir aux autres. Il est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de projets mobilisant une grande variété de professionnels (médecins, psychologues, enseignants, assistants de service social). Le Diplôme d'Etat est désormais reconnu de niveau 6 (bac+3), confère le grade de licence et s'obtient par validation de 180 ECTS. Le DEES est obligatoire pour exercer la profession d'éducateur spécialisé. Diplôme RNCP -1969. La formation existait auparavant avec le statut de "préparation au concours". Dans le cadre la réforme et de l'universitarisation des formations des diplômes en travail social, dont celui d'éducateur spécialisé, l'offre est à présent en double accréditation: ▪ Double accréditation : ministère des Solidarités et de la Santé et Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Toutes les épreuves sont organisées à l'IUT2 (dont une, le mémoire, organisée par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes et le rectorat). ▪ Cf- dossier d'agrément et d'accréditation La demande concerne une évolution de l'offre de formation en offre non accréditée,

	en offre accréditée. Le parcours de formation est le suivant : deux ans en DUT Carrières sociales, dont l'année accréditée DUT et DEES, une troisième année nommée DEES. **Universitarisation des formations en travail social (Diplômes d'État en travail social passage du grade Bac +2 au grade Bac + 3).** Passage en offre accréditée – L'instruction N° DGCS/SD4A/2018/50 du 23 février 2018 relative à la réingénierie des diplômes de niveau III du travail social et à l'accréditation des établissements. – L'Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État en travail social à grade Bac +3. https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037324590 – L'Arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant au diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS), au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), au diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) et au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé (DEETS). https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037996383&categorieLien=id – L'instruction interministérielle n° DGCS/SD4A/DGESIP/2019/223 du 17 octobre 2019 relative aux diplômes de niveau 6 du travail social d'assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale. : https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/1911/ste_20190011_0000_p000.pdf
Publics concernés (FI, FC) **Et effectif attendu par public**	**FI : formation initiale- 25 places en conformité avec l'agrément régional**
Modalités (présentiel, EAD…)	☒ Présentiel ☐ EAD ☐ Autres précisez

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel EC et enseignants participant à la formation	20 Enseignant.e.s (Enseignant-Chercheurs - 11 Mcf. (2 géographes, 1 science politique, 2 sociologues-anthropologues, 3 psychologues, 2 science de l'éducation, dont 1 Mcf -HDR (Droit), 1 Professeur des universités (sociologie), 4 Past, 1 PRCE, 1 Prag en expression et lettre moderne, 1CDD LRU) dont 1 chef département, 1 directrice des Études et 11 responsables de filières). Ensemble de l''équipe enseignante du département cf-dossier d'accréditation et d'agrément.

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation	▪ 60 vacataires enseignants du milieu professionnel (Conseil Départemental, IME, ITEP, CCAS. Les professionnels interviennent dans la formation tant dans des cours de certifications, des cours par filière, des suivis de stage, des ateliers d'analyse de la pratique professionnelle sont issus des principales structures du sociales du milieu socioéducatif (AFIPH Isère). Leur implication est déterminante pour transmettre les connaissances, les compétences et les postures liées à leurs métiers mais également les structures citées ci-dessus sont les principales pourvoyeuses d'emploi sur le territoire isérois. ▪ Conseil de perfectionnement du département CS, journée partenaires, responsables de stages + participation au Conseil de perfectionnement de l'UGA sur les métiers du social.

Organisation pédagogique

Composition des enseignements	Compléter et joindre l'annexe : F_DGDF_enseig_creat_dipl_ODFA_202001V2 ou fournir le tableau des MCC **CF RDE- MCC**
Volume horaire de la formation et niveau d'accès à la formation :	La formation est composée de 1450 h d'enseignement théorique 2100 h de formation pratique 60 semaines (stages). sur l'ensemble de la formation sur les trois années en conformité aves les décrets du DEES. L'année 3 a un volume horaire 230h. + encadrement tutoré individualisé. ➢ **Niveau d'accès à la formation :** ○ **Année 1 :** Bac - Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit RNCP (au moins au niveau IV,3) Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation. ○ **Année 2- Parcours personnalisés de formation allégement** : L+1, DUT Carrières Sociales année 1, Diplômes d'État Moniteur Éducateur, Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Économie Sociale et Familiale, année 1. ○ **Année 3 :** - **Parcours personnalisés de formation allégement** : DUT Carrières Sociales option AS-ES, au titre de la VES, VAE - titulaires d'un diplôme d'État du travail social, de même niveau (diplôme d'assistant de service social, diplôme d'État d'éducateurs de jeunes enfants, diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale), (BTS) en Économie Sociale et Familiale, DEJEPS option animation sociale, licence ou d'un Master . ○ « Le chef de département établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission d'admission mentionnée à l'article D. 451-28-6 du CASF, un programme de formation individualisé au regard des allégements de formation ou des certifications partielles dont il bénéficie ».

Lieu(x) de la formation	IUT2 de GRENOBLE, Département Carrières Sociales – 2 Place Doyen Gosse 38031 GRENOBLE CEDEX

Partenariat / Internationalisation de la formation

Co-accréditation ou partenariat avec d'autres établissements, lesquels	
Internationalisation de la formation. Partenariat, précisez sous quelle forme et avec quel établissement	
La DGD RTI devra-t-elle être associée	☐ Oui ☐ Non

Coût supplémentaire induit par la création/ modification de la formation :

☒ Non
☐ Oui

Expliquer le coût supplémentaire induit : (joindre éléments annexes si nécessaire)

Tarif Formation initiale :

Droits d'inscription universitaire + droits spécifiques inscription DEES 30 euros
Droits spécifiques (frais de dossiers, des cours spécifiques ou réalisation d'un livret de formation individualisé) pour les préparations aux diplômes d'Etat du secteur social, de 30 € (CA 24/05/2019)
Les étudiants boursiers sont exonérés

Modèle économique de la formation

Formation initiale : cf/ subvention de fonctionnement du Conseil Régional AURA
(258 910 euros) par an - réalisation 2018. subvention globalisée AS (27 places financées) et ES (25 places financées).

Tarif Formation continue : (distinguer si tarif différent selon : reprise d'études non financée ou prise en charge OPCA)

Règlement des études

Campagne 2020-2021

Année universitaire : 2020-2021

Composante : Institut universitaire de technologie 2 (IUT 2)

Fiche validée :

Statut de la formation : Modification

Formation

Intitulé de la formation : DEES : Diplôme d'État Éducateur Spécialisé

Type de formation : Diplôme d'État

Année concernée : 3ème année

Date du Conseil d'UFR : 04 mai 2020

Date de passage en CFVU : 09 juillet 2020

Établissement partenaire :

Responsable pédagogique : Karen Toquet

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	25	25 en conformité avec l'agrément Degesip -rectorat-

Préciser le niveau de la formation :

Grade Bac + 3

Niveau 6

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : oui

Date dépôt RNCP : (Nomenclature de 1969)_ RNCP2517_ 1932

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

L'organisation, la planification et le programme de la formation respectent les dispositions instituées par les textes suivants :

- Le décret n°2018-733 et n°2018-734du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- L'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II ;
- L'arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant aux 5 diplômes du travail social ;
- L'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé ; L'instruction interministerielle n°DGCS/SD4A/2019/223 du 17 octobre 2019 relative aux diplômes de niveau 6 du travail d'assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants, conseiller en économie sociale et familiale.
- L'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'État d'assistant de service social, au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants et au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.

La formation au DEES est destinée aux étudiants de la formation initiale. Cette formation est en double accréditation ministère des Solidarités et de la Santé et Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

L'éducateur.trice spécialisé.e travaille auprès d'enfants, adultes, familles et groupes en difficulté en situation de vulnérabilité ou de handicap auprès desquels il.elle contribue à créer les conditions pour qu'ils soient protégés et accompagnés, considérés dans leurs droits et puissent les faire valoir.

L'éducateur.trice spécialisé.e contribue au processus de socialisation et d'autonomie des personnes. Il.elle favorise le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans l'environnement des personnes et de la société.

Il.elle aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne et peut contribuer à son insertion socioprofessionnelle.

L'éducateur.trice spécialisé.e établit une relation éducative à partir de ses observations et de situations du quotidien dans des espaces institutionnels formels et informels.

Dans sa pratique, il.elle adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance. Il.elle s'adapte à l'autre en se rendant disponible.

Il.elle est amené.e à élaborer un accompagnement éducatif avec la personne ou le groupe dans une temporalité tenant compte des singularités, des aspirations et des potentialités de chacun.

Il.elle s'inscrit dans un travail d'équipe pour lequel il.elle partage et analyse des hypothèses de travail adaptées aux besoins repérés.

Il.elle conçoit, conduit, évalue des actions socio-éducatives dans le cadre de projets personnalisés, crée et met en œuvre des actions mobilisant différentes méthodologies, propose des activités, des médiations et fait preuve de créativité.

Il.elle émet des propositions pour l'analyse des besoins, l'évaluation et l'ajustement des orientations des politiques éducatives ou sociales menées dans les institutions avec lesquelles il.elle travaille dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

Dans un but de transmission de connaissances et savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le.la professionnel.le participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions tutorales auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

Les objectifs de la formation (à partir du référentiel professionnel et de formation et des blocs de compétences) sont de développer :

- la relation éducative spécialisée ;
- la conception et conduite de projet éducatif spécialisé ;
- le travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle ;
- l' implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Etre titulaires du DUT Carrières Sociales et avoir passé, durant la deuxième année universitaire, des épreuves de certification du DEES.

- Possibilités d'allégements :

Pour les candidats titulaires d'un diplôme d'État du travail social, de même niveau (*diplôme d'assistant de service social, diplôme d'État d'éducateurs de jeunes enfants, diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale*). .

Le chef de département établit avec chacun des candidats, sur proposition de la commission d'admission mentionnée à l'article D. 451-28-6 du CASF, un programme de formation individualisé au regard des allégements de formation ou des certifications partielles dont le candidat bénéficie. L'allégement portera sur les enseignements théoriques dispensés à l'IUT2.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : De septembre à juin.. L'année 3 comporte les semestres 5 et 6.

Durée de la formation : *1 an*.
A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle dans le cadre de la démarche compétence.

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : l'année 3 comporte 230h.

Nombre d'ECTS : 60 ECTS pour l'année 3 - 180 ECTS pour les trois années

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens sur la base de 30 ECTS pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

La formation s'organise autour de quatre Unité d'Enseignement en correspondance avec les quatre domaines de formation pour le semestre 5 et le semestre 6 :

Semestre 5
UE 1 : Individu et société
UE 2 : Fondements méthodologiques
UE 3 : Découverte professionnelle
UE 4 : Environnement institutionnel
Semestre 6
UE 1 : Individu et société
UE 2 : Fondements méthodologiques
UE 3 : Découverte professionnelle
UE 4 : Environnement institutionnel

Les moyens pédagogiques déployés pour préparer les étudiants aux épreuves de certifications et au DEES sont nombreux afin d'apporter une pédagogie différenciée, de favoriser l'appropriation des apports théoriques, et de développer les compétences nécessaires au métier d'éducateur spécialisé.
Les domaines de formation sont articulés entre eux pour permettre aux étudiants de donner du sens aux apports conceptuels et de développer une pratique professionnelle innovante au regard des politiques sociales actuelles.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC : en pièce-jointe

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui.

Durée du stage : 6 mois

Période du stage : octobre à mars.

Modalité de stage : durant le stage des regroupements sur 2 jours, puis 1 semaine sont prévus afin de suivre des enseignements et préparer des rendus relatifs au DEES.

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : Le mémoire de pratiques professionnelles est la seule épreuve organisée par les services de l'Etat.

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire.

Toute absence doit être justifiée dans les huit jours à compter du début de l'absence auprès du secrétariat du DUTS, y compris pendant la durée du stage.

Un nombre d'absences supérieur à huit par semestre et calculé sur l'ensemble des enseignements dispensés fait perdre à l'étudiant concerné le bénéfice du contrôle continu des connaissances. L'étudiant s'expose :

- soit à passer des épreuves spécifiques déterminées par l'ensemble des enseignants. Dans ce cas, la non présentation à ces épreuves entraîne l'impossibilité de calculer les moyennes et donc l'invalidation de l'année.

- soit à l'exclusion des enseignements et des contrôles qui peut être prononcée à tout moment par le Directeur de l'IUT2 sur proposition du Chef de département Carrières Sociales.

Par ailleurs, tout étudiant arrivant en retard (au début du cours ou après la pause) est exclu de la séance et ce retard est traité comme une absence.

La présentation à la certification est subordonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation, attestée par le chef de département et/ou le directeur de l'IUT2.
Chaque étudiant.e signe une fiche de présence dans le cadre des cours dispensés à l'IUT2.

Absences aux examens :
Les sessions de remplacement concernent les absences aux épreuves pour cas de force majeure.

Les sessions de rattrapage relèvent de l'organisation pédagogique de l'IUT2 et permettent aux étudiants de repasser une épreuve de certification à laquelle ils n'auraient pas obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne (10/20). La proposition de note formulée à l'issue d'une épreuve de rattrapage, même inférieure, se substitue à la première proposition de note.
L'inscription à une session de rattrapage relève du libre choix de l'étudiant.e.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La validation des unités d'enseignement et des crédits européens est prononcée pour chaque semestre (en février et en juillet) par la commission pédagogique du département Carrières Sociales de l'IUT2 et validée dans le cadre du jury plénier de l'IUT2 sur la base du contrôle continu. Elle est également validée dans le cadre de la commission pédagogique des diplômes d'État en travail social.

La commission pédagogique du DEES est composée, conformément à l'art. D.451-28-5 du CASF, de 8 membres :

- Le directeur de l'IUT ou son représentant ;
- Un enseignant-chercheur qui en assure la présidence ;
- Le préfet de région ou son représentant ;
- Le recteur d'académie ou son représentant ;
- Deux enseignants ou formateurs intervenant dans la formation ;
- Un.e étudiant.e suivant la formation ;
- Deux représentants du monde professionnel.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

L'organisation des épreuves de certification (sujets, calendrier, grille d'évaluation) doit permettre de privilégier la progression pédagogique dans l'acquisition des compétences et des connaissances. Le contrôle continu en cours de formation constitue un outil de suivi individuel des étudiants. Il est organisé en cohérence avec les enseignements.

Le référentiel de certification est composé de 4 domaines de certification. Chacun des domaines est certifié, en totalité ou en partie, en cours de formation. Chaque domaine de certification est validé séparément.
Le candidat doit obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 à chaque domaine.

Ces épreuves de certification comprennent :

- **Domaine de compétences 1** - La relation éducative spécialisée
- **Domaine de compétences 2** - Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés
- **Domaine de compétences 3** - Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle
- **Domaine de compétences 4** - Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles

A l'issue de la formation, l'IUT2 présente les candidats au DEES et adresse au rectorat, un dossier comprenant, pour chaque candidat, le livret de formation accompagné des pièces relatives aux épreuves organisées en cours de formation et des écrits relatifs aux pratiques ainsi que le mémoire de pratiques professionnelles en deux exemplaires. La présentation à la certification est subordonnée à l'assiduité du candidat au cours de la formation, attestée par le directeur du département.

Le jury établit la liste des candidats ayant validé les 4 domaines de certifications du diplôme. Les lauréats obtiennent le DEES. Dans le cas où le candidat n'a pas validé les 4 domaines de certification, le jury prend une décision de validation partielle du diplôme mentionnant les domaines certifiés.

Article 7 : Redoublement

En cas d'échec au DEES, l'étudiant se verra proposer par l'équipe pédagogique un parcours personnalisé de formation en début d'année universitaire.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarif Formation initiale : droit d'inscription universitaire + 30 euros de frais spécifique DEES.

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Un stage long de 23 semaines dans le cadre de la certification pour le DEES. Les épreuves du DEES excepté le mémoire (rectorat) sont organisées par l'IUT2 et donnent lieu à des tutorats par groupe et / ou individualisés dans le cadre du DEES.

2020/2021
Composante : IUT2
Domaine :
Type de Diplôme : Diplôme d'Etat
Intitulé de Diplôme : Diplôme d'état d'éducateur spécialisé 3ème année
Karen Toquet

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Intitulé de la formation de rattachement (le cas échéant)	Nature de l'UE	ECTS	NOMBRE D'HEURES			CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										Coefficient (1) + (2)
							1ère session					Session de rattrapage					
				CM	TD	TP	Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	
Unités d 'enseignement 1 : Individu et société		O	5	20													
Domaine de formation 1 : La relation éducative spécialisée																	
Module 1 : Histoire du travail social et de l'éducation spécialisée							Ecrit/Oral	6									
Module 2 : La relation éducative																	
Module 3 : La personne																	
Module 4 : La personnes et le groupe																	
Module 5 : Individus, groupes, société																	
Module 6: Les problématiques spécifiques des publics concernés																	
Unité d'enseignemet 2 : Fondements méthodologiques		O	10	30													
Domaine de formation 2 : Conception et conduire de projet																	
Module 7 : Les supports et cadres du projet socio-éducatif spécialisé							Ecrit/Oral	1									
Module 8 : L'accompagnement de la personne et du groupe dans son projet																	
Module 9 : Initiation à la recherche							Ecrit/Oral	2									
Unité d'enseignement 3 : Découverte professionnelle		O	10	20													
Domaine de formation 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle					30												
Module 10 : Communication en travail social							Ecrit/Oral	1									
Module 11 : Le travail en équipe et la dynamique institutionnelle																	
Module 12 : Écrits professionnels																	
Module 13 : Langue vivante étrangère							Ecrit/Oral	1									
Module 20 : Stage (23 semaines)							Ecrit/Oral	3									
Unité d'enseignement 4 : Environnement institutionnel		O	5	20													
Domaine de formation 4 : Dynamiques intersinstitutionnelles, partenariats et réseaux																	
Module 17 : Histoires et évolutions des politiques sociales en France							Ecrit/Oral	3									
Module 16 : Les établissements, les services sociaux, médico-sociaux et les institutions de l'éducation																	
Module 18 : Partenariat et réseaux							Ecrit/Oral	1									
Module 19 : Action éducative et territoire																	
			30	90,00	30,00												

Année Universitaire : 2020/2021
Composante : IUT2
Domaine :
Type de Diplôme : Diplôme d'Etat
Intitulé de Diplôme : Diplôme d'état d'éducateur spécialisé 3ème année
Responsable pédagogique : Karen Toquet

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Intitulé de la formation de rattachement (le cas échéant)	Nature de l'UE	ECTS	NOMBRE D'HEURES			CONTRÔLE DES CONNAISSANCES											Coefficient (1) + (2)
							1ère session					Session de rattrapage						
				CM	TD	TP	Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %		
Unités d 'enseignement 1 : Individu et société		O		20														
Domaine de formation 1 : La relation éducative spécialisée			10				ECRIT /ORAL	6										
Module 1 : Histoire du travail social et de l'éducation spécialisée																		
Module 2 : La relation éducative																		
Module 3 : La personne																		
Module 4 : La personnes et le groupe																		
Module 5 : Individus, groupes, société																		
Module 6: Les problématiques spécifiques des publics concernés																		
Unité d'enseignemet 2 : Fondements méthodologiques		O	10	25														
Domaine de formation 2 : Conception et conduire de projet																		
Module 7 : Les supports et cadres du projet socio-éducatif spécialisé							ECRIT/ORAL	1										
Module 8 : L'accompagnement de la personne et du groupe dans son projet																		
Module 9 : Initiation à la recherche							ECRIT/ORAL	2										
Unité d'enseignement 3 : Découverte professionnelle		O	5	25														
Domaine de formation 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle					20													
Module 10 : Communication en travail social							ECRIT/ORAL	2										
Module 11 : Le travail en équipe et la dynamique institutionnelle							ECRIT/ORAL	2										
Module 12 : Écrits professionnels																		
Module 13 : Langue vivante étrangère																		
Unité d'enseignement 4 : Environnement institutionnel		O	5	20														
Domaine de formation 4 : Dynamiques intersinstitutionnelles, partenariats et réseaux																		
Module 14 : Histoires, missions, fonctionnement des institutions du travail social							ECRIT/ORAL	2										
Module 15 : Introduction au droit																		
Module 18 : Partenariat et réseaux							ECRIT/ORAL	2										
Module 17 : Histoires et évolutions des politiques sociales en France																		
Total ECTS / Semestre			30	90,00	20,00	0,00												